

**L'ASSOCIATION – AUTREFOIS ET AUJOURD'HUI**  
**Allocution donnée à la Conférence entre**  
**les Districts de Baltimore, Long Island-New England et New York**  
**avant le 44<sup>e</sup> Chapitre général**

*Frère Gérard Rummery*  
*District d'Australie/Nouvelle Zélande/Papouasie-Nouvelle Guinée*

### RÉSUMÉ

Cet article a une valeur documentaire appréciable. Il présente une synthèse des convictions au sujet de la dynamique de l'association lasallienne que l'Institut débattait avant le 44<sup>e</sup> Chapitre général de 2007. Dans l'ensemble des articles de ce numéro, il représente un point de départ important, puisque il exprime avec clarté le souci d'avancer au-delà d'un simple état de membre lasallien laïque, dans lequel on partage la mission, pour envisager un horizon d'appartenance lasallienne où les Lasalliens sont appelés à vivre des expériences d'association pour la mission éducative.

**Mots-clés** : association, société, communauté, degrés d'appartenance

On m'a demandé de traiter le sujet de l'Association, d'étudier son importance dans le développement de l'histoire des Frères des Ecoles chrétiennes et de la mission Lasallienne et de suggérer certaines de ses implications pour l'avenir.

La première occurrence en français dans un dictionnaire du verbe *associer* et des noms *association* et *associé* apparaît vers les années 1690 dans les dictionnaires de Furetière et de l'Académie. Il faut rappeler que ce n'est que vers la fin du 17<sup>e</sup> siècle que la langue française prend sa forme définitive en ce qui concerne l'orthographe, l'usage des accents, etc. Furetière définit **associer** comme *fonder une société ou y admettre quelqu'un par accord* et illustre ceci en renvoyant aux *Confréries composées d'un certain nombre de fidèles qui se sont associés pour prendre part à des prières les uns pour les autres*. Le dictionnaire de l'Académie de 1693 renvoie le lecteur au mot **société** et le définit comme *une compagnie ou union de deux personnes ou davantage qui s'assemblent pour un intérêt commun, pour un sujet particulier, et sous certaines conditions*.

La spiritualité française du 17<sup>e</sup> siècle était particulièrement consciente de deux versets des Actes des Apôtres décrivant la première communauté Chrétienne :

*(les premiers convertis) persévéraient dans la doctrine des apôtres, dans la communion, la fraction du pain et dans les prières (Actes 2,42) et Or les croyants n'étaient tous qu'un cœur et qu'une âme, et aucun ne revendiquait la propriété de ses biens, mais tout ce qu'ils avaient était en commun (Actes 4,32)<sup>1</sup>*

L'émergence de communautés chrétiennes d'un style nouveau basé sur ces passages des Actes des Apôtres les faisait apparaître comme bien différentes des communautés existantes, cloîtrées, de style monastique, basées sur les vœux traditionnels de pauvreté, chasteté et obéissance ... Ces nouveaux groupes voulaient servir Dieu en vivant leur foi par le service **à l'intérieur** de la société dans laquelle ils vivaient. L'implication pratique était qu'ils ne pouvaient pas être limités par les lois en vigueur qui leur imposeraient la clôture en tant que « religieux », donc avec vœux solennels.

Ils voyaient pourtant leur mission propre comme des membres de ce que nous appellerions aujourd'hui une communauté **intentionnelle**.

On trouve les mots *société* et *association* au début du 17<sup>e</sup> siècle dans les œuvres fondées par Monsieur Vincent, Saint Vincent de Paul (1580-1660) ; son dévouement aux pauvres de Paris et sa préoccupation de l'ignorance généralisée de la foi chrétienne chez tant d'habitants des campagnes l'ont conduit à devenir le fondateur de la Congrégation de la Mission (les Lazaristes ou Vincentines), une société de prêtres vivant en communauté mais sans vœux monastiques. La misère des pauvres de Paris dans les années 1630 était telle qu'un tiers de tous les enfants recevant le baptême avaient été abandonnés devant une église ou la porte d'un couvent ; c'est la fonction occupée par Vincent auprès de la famille de Gondi qui lui a permis d'impliquer les familles dirigeantes de la Cour dans le souci des pauvres.

Dans ce travail pour les pauvres, Vincent de Paul a eu une aide précieuse, celle de Sainte Louise de Marillac (1590-1660) dont le travail avec les dames nobles de la Cour a conduit tout d'abord à la formation du groupe appelé les *Dames de charité*. Les difficultés pratiques rencontrées pour faire manœuvrer leurs carrosses dans les rues étroites de Paris ont conduit ces dames nobles à s'appuyer sur leurs servantes pour secourir les pauvres. Après 1633, lorsque ces servantes sont devenues les premières *Filles de charité*, Vincent de Paul les a très clairement empêchées de devenir cloîtrées comme 'religieuses' en ne les laissant pas prononcer les vœux solennels traditionnels de religion. Ses paroles sont remarquables :

*L'objectif des Filles de Charité est centré sur l'honneur rendu à Jésus Christ, le servant corporellement et spirituellement dans la personne des pauvres, soit malades ou enfants, soit prisonniers ou autres qui, par honte, auraient peur de faire connaître leurs besoins... Elles doivent se rappeler que, bien qu'elles ne soient pas des religieuses, puisque cet état ne serait pas convenable au travail de leur vocation, néanmoins, puisque elles sont plus exposées au dehors que des religieuses, n'ayant habituellement que les maisons des pauvres comme leur couvent, une chambre de location comme leur cellule, l'église paroissiale comme leur chapelle, les rues de la ville ou les dortoirs d'un hôpital comme leur clôture, la crainte de Dieu comme leur grille, et la sainte modestie comme leur voile, elles sont obligées, à cause de cela, à mener une vie aussi vertueuse que si elles avaient fait profession dans un ordre religieux, et de se conduire en quelque lieu du monde où elles peuvent être avec autant de recueillement, de pureté du cœur et du corps, de détachement des créatures, et d'édification que de vraies religieuses dans l'isolement de leur propre couvent ... Le service des pauvres doit être préféré à tout le reste et être accompli sans délai. Si en un temps réglé pour la prière, il faut apporter un médicament ou une aide à quelque pauvre homme, allez et faites ce qui doit être fait avec un esprit tranquille, offrant cela à Dieu comme une prière ... Dieu n'est pas négligé si les prières sont laissées (...) pour que tel autre travail soit accompli... Par conséquent lorsque vous laissez la prière pour aider quelque pauvre homme, rappelez-vous ceci – que le travail a été fait pour Dieu.<sup>2</sup>*

Quand les *Filles de charité* ont servi pour la première fois loin de Paris, Vincent a été tout aussi avisé en leur disant comment parler à un évêque qui ne les connaissait pas :

*S'il demande qui vous êtes, et si vous êtes des religieuses, dites-lui que non, que par la grâce de Dieu ce n'est pas que vous n'ayez une grande estime pour les religieuses, mais que si vous étiez comme elles vous devriez être cloîtrées, et que par suite vous devriez dire adieu au service des pauvres. Dites-lui que vous êtes de pauvres Filles de Charité*

*et que vous êtes données à Dieu pour le service des pauvres, et que vous êtes libres de vous retirer ou d'être renvoyées.*

Il est particulièrement significatif pour notre propos que le groupe initial des *Dames de charité*, incapables de servir directement les pauvres comme on l'a dit, ont demandé à être appelées après 1643 **les associées** des Filles de charité.<sup>3</sup> C'est la plus ancienne référence que j'aie rencontrée utilisant le mot **associées** dans un contexte semblable à celui qui est suivi par de nombreuses congrégations aujourd'hui.

Considérons maintenant deux autres **sociétés** qui ont été appelées à avoir une grande influence sur la vie et le travail de Jean-Baptiste de La Salle : la Société de Saint-Sulpice de Jean-Jacques Olier et les Sœurs de l'Enfant Jésus de Nicolas Barré.

### La Société de Saint-Sulpice

Jean-Jacques Olier et deux compagnons étaient décidés à contribuer à la réforme de la formation des prêtres mais ils ont eu peu de succès au début. Voici ce que la biographie d'Olier nous dit des circonstances particulières dans lesquelles Olier et ses deux compagnons se sont liés **par une obligation juridique** pour continuer leur projet :

*En 1641, dans le village de Vaugirard, Jean-Jacques Olier et deux autres prêtres commencèrent à vivre en communauté. Leur idée était de travailler à l'établissement d'un séminaire en dépit de l'échec d'une tentative précédente... A en juger selon les règles de la prudence humaine, cette fondation semblait complètement déraisonnable. Il était tout à fait insensé d'aller tenter une entreprise aussi difficile dans un village misérable sans aucun soutien temporel. Ils résolurent tous trois de se lier ensemble au service de Dieu et de former une Société. Comme le but qu'ils se fixaient était de procurer la gloire de la Très Sainte Trinité par le moyen des prêtres, ils décidèrent de prendre pour modèle de leur société des trois personnes divines, prenant l'amour divin comme leur seul lien sans aucun vœu, comme le Père de Condren le leur avait lui-même recommandé.*

*En conséquence, le 21 novembre (jour où les prêtres s'engageaient dans l'œuvre qui serait la leur l'année suivante), ils allèrent tous trois en pèlerinage à Montmartre (alors hors de Paris) et se consacrèrent à la très sainte Trinité avec la promesse de rester ensemble et de travailler à l'instruction et à la sanctification du clergé. Ils le firent dans une déclaration statutaire devant notaire :*

*Trois prêtres, se trouvant appelés, en union d'esprit au service de Dieu et de la Sainte Eglise, à former pour lui des ministres à servir dignement sa grandeur, croient qu'en l'honneur de la société divine des trois Personnes, ils devraient s'unir par une sainte promesse de ne jamais se quitter les uns les autres ni d'abandonner le plan qu'il a plu à Dieu de leur montrer.*

### Les fondations du Père Barré

Le Père Nicolas Barré (1621-1686), ami et conseiller de La Salle, le pressa d'abandonner sa fortune personnelle plutôt que de l'utiliser pour doter (« fonder ») les écoles des environs de Reims. Barré a fondé un groupe de Sœurs qui subsistent aujourd'hui, mais son petit groupe de « frères » (1673) éclata de son vivant, peut-être parce que Barré ne vécut jamais avec eux dans la même maison ni ne forma communauté avec eux étant donné qu'il était membre de la communauté des Minimes de Rouen.

Ce qui est significatif pour nous est un certain ‘conseil secret’ laissé par Barré, dans lequel il faisait observer à ses Sœurs que leur sanctification viendrait de leur travail avec les filles pauvres, non d’être enfermées dans un cloître.

L’historien français Georges Comayré attribue le succès de La salle dans la fondation des écoles pour les garçons pauvres au ‘*mouvement*’ (en français) qu’il a lancé. Les éléments fondamentaux de ce ‘mouvement’ étaient l’**association** qui a conduit à une **communauté**, et le choix du nom ‘**frère**’ qui, par l’usage du même mot pour définir la relation entre les Frères et leurs élèves, rattachait le lien interne à la communauté à sa mission. Quand nous en arrivons à considérer l’importance du vœu d’association dans l’histoire Lasallienne, nous devons considérer que c’est le vœu dit ‘vœu héroïque’ de 1691 qui fonde la communauté puis les vœux ‘pour la vie’ d’association, d’obéissance et de stabilité prononcés par La Salle et douze Frères choisis le 6 juin 1694.

### Le « vœu héroïque »

Quelque 50 ans après la circonstance exemplaire où Olier et ses compagnons s’étaient engagés à fonder le séminaire de Saint-Sulpice, La Salle et deux membres de sa communauté, et cette fois encore à Vaugirard, ont suivi l’exemple d’Olier et de ses compagnons. Nous sommes en 1691 et en période de crise. Le Frère Henri L’Heureux, la personne désignée pour succéder à La Salle, venait de mourir au milieu de l’année. Huit des seize Frères de Reims avaient quitté l’Institut et un seul jeune homme se présentait pour le noviciat. Au milieu de ce découragement général dans sa suite, La Salle persévérerait dans sa confiance que cette nouvelle société était vraiment « l’œuvre de Dieu » et mettait sa foi dans les frères que Dieu lui avait donnés.

Le 21 novembre 1691 donc, à Vaugirard, La Salle ainsi que les Frères Nicolas Vuyart et Gabriel Drolin, qui étaient avec La Salle depuis 1682, firent le vœu de fonder la société même s’il ne restait qu’un seul d’entre eux pour le faire et s’ils devaient mendier leur nourriture pour rester en vie. Ce ‘vœu héroïque’ ne fut connu qu’après le retour de Rome de Drolin vers 1727. Le texte mérite d’être rappelé :

*Très sainte Trinité, Père, Fils et Saint Esprit, prosternés dans un profond respect devant votre infinie et adorable majesté, nous nous consacrons tout à vous, pour procurer de tout notre pouvoir et tout notre soin, l’établissement de la société des Ecoles Chrétiennes en la manière qui paraîtra vous être la plus agréable et la plus avantageuse à ladite Société. Et pour cet effet, je, Jean-Baptiste de La Salle, prêtre, je, Nicolas Wiart, et je, Gabriel Drolin, dès ce moment et pour toujours jusqu’au dernier vivant, jusqu’à l’établissement total de ladite société, faisons le vœu d’association et d’Union pour établir et maintenir ledit établissement sans qu’il nous soit possible de l’abandonner, même si nous ne restions que nous trois dans ladite société, et que nous soyons obligés de demander l’aumône et de vivre de pain seulement. En vue de quoi, nous promettons de faire unanimement et d’un commun consentement, tout ce que nous croirons en conscience et sans aucune considération humaine être pour le plus grand bien de ladite Société. Fait ce vingt-et-unième de novembre, en la fête de la Présentation de la Très Sainte Vierge, 1691, en foi de quoi nous avons signé.*

### Les vœux de 1694

Trois ans plus tard, le 6 juin 1694, La Salle et douze de ses Frères firent des vœux pour toute la vie selon la formule suivante :

*Très sainte Trinité, Père, Fils et Saint Esprit, prosterné dans un très profond respect devant votre infinie et admirable majesté, je me consacre tout à vous pour procurer votre gloire autant qu'il me sera possible et que vous le demanderez de moi. Et pour cet effet, je, Jean-Baptiste de La salle, prêtre, promets et fais vœu de m'unir et de demeurer en société avec les Frères Nicolas Vuyart, Gabriel Drolin, Jean Partois, Gabriel-Charles Rasigade, Jean-Henry, Jacques Compain, Jean Jacquot, Jean-Louis de Marcheville, Michel-Barthélemy Jacquinot, Edmonde Leguillon, Giles Pierre et Claude Roussel **pour tenir ensemble et par association les écoles gratuites**, en quelque lieu qu'elles se trouvent, **même si j'étais obligé pour le faire de demander l'aumône et de vivre de pain seulement**, ou pour faire dans ladite société ce à quoi je serai employé, soit par le corps de la société soit par les supérieurs qui en auront la conduite. C'est pourquoi, je promets et fais vœu d'**Obéissance**, soit au corps de la société soit aux supérieurs, ... lesquels vœux soit d'**Association** ou de **Stabilité** dans ladite société ou d'**Obéissance**, je promets garder inviolablement pendant toute ma vie. En foi de quoi j'ai signé, fait à Vaugirard ce sixième de juin, fête de la Très Sainte Trinité, en l'année mille six cent quatre-vingt-quatorze.*

Les vœux de 1694 ont établi la Société de manière formelle : le 'vœu héroïque' de 1691 était maintenant réalisé ! Mais La Salle n'a invité que douze Frères qu'il avait soigneusement préparés à faire ces vœux d'**association**, de **stabilité** et d'**obéissance**, et leur a formellement interdit de faire connaître, à l'intérieur comme à l'extérieur de la communauté, ce qui s'était passé. Remarquez que chaque homme a écrit sa propre formule à la main, nommant les douze autres avec qui il **s'associait**. Du point de vue du droit ecclésiastique de l'époque, La Salle était en train de créer une nouvelle 'communauté religieuse' sans solliciter de permission formelle !

Mais il est important de remarquer que tous les Frères présents à Vaugirard ce jour-là ont été également associés par leur simple présence dans la communauté. Il faut nous remémorer que quelques années auparavant, les éléments de la fondation de 1686 – un nouveau nom, un nouvel habit – sont ceux d'une fraternité constituant une **communauté laïque** expressément destinée à enseigner gratuitement les pauvres. La pierre de fondation de La salle était donc la formation d'**une communauté** qui se rassemble dans un but spécifique.<sup>4</sup>

L'approbation formelle de la Règle des Frères et de leur mode de vie comme un **institut religieux** par la Bulle d'Approbation du Pape Benoît XIII en 1725 a requis des Frères qu'ils ajoutent les vœux classiques de pauvreté, chasteté et obéissance à ceux d'association (« tenir ensemble et par association les écoles gratuites ») et de stabilité, garantie de cette même association. On peut sérieusement douter que les autorités romaines responsables d'accorder cette approbation aient réellement compris la « nouveauté » de ce que La Salle et les premiers Frères avaient été progressivement amenés à vivre !

Quoi qu'il en soit, depuis le renouveau formel « *de revenir à l'inspiration primitive* » comme l'avait réclamé Vatican II, l'Institut, surtout par les Chapitres généraux de 1966-7, 1976 et spécialement de 2000<sup>5</sup>, s'est engagé à rétablir le concept d'**Association** comme central pour l'avenir de la mission lasallienne *d'éducation humaine et chrétienne*.

A la lumière de ce que nous avons traité jusqu'ici, arrêtons-nous pour nous demander pourquoi l'association est importante pour nous aujourd'hui.

Un dictionnaire anglais contemporain donne les définitions suivantes des mots clés **associate** (verbe et nom) et **association** :

To associate = rejoindre comme compagnon, partenaire ou allié ;  
 To associate = unir, combiner ; entrer dans une ligue ou union ;  
 Associate = un partenaire en intérêt, comme en affaires, dans une entreprise ou une action ;  
 Association = une organisation de personnes avec un objectif commun et ayant une structure formelle.

En 1976, le 40<sup>e</sup> Chapitre général des frères a reconnu officiellement que la mission lasallienne était depuis longtemps partagée avec des hommes et des femmes qui n'étaient pas membres de l'Institut. Le Chapitre a également reconnu que certaines de ces personnes cherchaient un moyen d'être plus étroitement liées avec la mission de l'Institut lorsqu'il a suggéré qu'une réflexion plus approfondie soit menée sur ce qu'il a appelé les *degrés d'appartenance* à l'Institut. [Notez **appartenance**, non état de membre !]

Le 41<sup>e</sup> Chapitre général de 1986 a exprimé cette relation étroite entre Frères et personnes laïques en utilisant le mot **partenaire** et en désignant la relation comme un **partenariat**. Significativement, le document officiel *Mission partagée* envoyé par le 42<sup>e</sup> Chapitre général en 1993 est introduit par les mots *Chers Lasalliens (Dear Fellow Lasallians)* et parle de l'*héritage commun* partagé par tous les Lasalliens.

Si nous nous tournons vers la Règle des Frères, approuvée par l'Église en 1987 après 20 ans d'expérimentation à la suite du Concile Vatican II, nous lisons la déclaration suivante :

*Par le vœu d'association pour le service éducatif des pauvres, les Frères, comme leur Fondateur, s'engagent à tenir communautairement des écoles ou des centres d'éducation humaine et chrétienne<sup>6</sup> à la portée des pauvres. Ils mettent au point des méthodes éducatives visant surtout à la promotion des milieux populaires.*

Le texte de la Règle de 1987, traitant de la Communauté, parle **implicitement** de l'association au N° 48 :

*Le caractère distinctif de la communauté des Frères est d'être une communauté de foi où l'on partage l'expérience de Dieu.  
 Les Frères s'inspirent de cette prière du Christ : « Père, qu'ils soient un comme toi et moi sommes un, afin que le monde croie que tu m'as envoyé ».  
 Entre eux, ils s'efforcent de manifester comme une ébauche de ces relations de connaissance et d'amour qui constituent la vie trinitaire.  
 Animés par l'Esprit, les Frères construisent leur communauté par le don joyeux d'eux-mêmes au service des autres.*

Il est intéressant de substituer le mot **Lasalliens** au mot **Frères** et de voir ce que cela pourrait signifier pour le sens de l'association dans les œuvres lasalliennes !

La Règle continue au N° 49a :

*Chacun des Frères se sent responsable avec tous les autres de la vie de la communauté, de la force de son témoignage et de son engagement pastoral.*

**Pourrions-nous dire que association signifie** (ou **pourrait signifier** idéalement) que « *Chaque Lasallien se sent responsable avec tous les autres de la vie de la communauté adulte de l'école [de l'œuvre, du groupe, etc.], de la force de son témoignage et de son engagement pastoral envers ceux qui sont confiés à ses soins* » ?

Bien que je pense que des groupes comme les Signum Fidei ont couru à l'origine le risque de proposer aux Lasalliens laïcs un mode de vie trop proche d'être des « mini-Frères », je propose cet usage de la Règle comme une **direction possible**, conscient que cela peut servir de point de départ ou de modèle alors que nous essayons d'envisager ce que peut signifier l'association en relation avec les divers **degrés d'appartenance** qui caractérisent ceux qui servent dans la mission lasallienne.

Permettez-moi de vous proposer maintenant quelques images symboliques des **Trois Portes** pour stimuler votre propre créativité à approfondir le sens de l'association.

Nous pouvons nous sentir très petits et insignifiants à l'extérieur d'une grande porte telle que peut vous paraître cette présentation, car les portes cachent et protègent ce qui est derrière elles. La première porte qui peut nous introduire dans l'héritage lasallien nous invite à être les meilleurs éducateurs professionnels que nous avons toujours désiré être. Quand nous décidons de faire ainsi et de proposer le meilleur **service** éducatif que nous pouvons, nous franchissons un **seuil** qui nous relie à des éducateurs Lasalliens ayant le même esprit dans 83 pays du monde d'aujourd'hui.

Une fois que la porte a été ouverte et que nous nous sommes mieux habitués à notre rôle dans une œuvre lasallienne, nous nous rendons compte que beaucoup de nos collègues Lasalliens sont toujours prêts à nous aider à comprendre le **pourquoi** et le **comment** des choses. En termes Lasalliens, c'est le moment où nous expérimentons l'esprit de '**communauté**', **faire les choses ensemble** avec tous ceux qui apportent leur part à un vrai partenariat.

Une fois que nous sommes bien à l'intérieur de la porte, nous trouvons dans l'histoire Lasallienne que La salle et ses frères ont essayé de vivre d'**une foi profonde en Dieu** et du sentiment d'avoir été **appelés** à être '*frères [et sœurs] les uns des autres*' et '*grands frères et sœurs*' pour les jeunes.

**Foi, service et communauté** sont trois portes ou points d'entrée différents. Peu importe par quelle porte vous entrez : **de l'intérieur**, vous voyez les trois aspects comme complémentaires et vous avez votre place à vous.

Permettez-moi de vous proposer quelques questions pour une réflexion plus approfondie sur l'association :

Que signifie l'association pour moi comme Frère ou comme personne engagée dans une œuvre lasallienne ? Comment cela pourrait-il renforcer mon sens d'une 'vocation', c'est-à-dire, d'être appelé ?

De quelles manières ressentez-vous que la réalité de votre association avec d'autres dans la mission lasallienne a déjà aidé au développement de la mission d'éducation humaine et chrétienne dans votre lieu de travail ? dans votre District ou Délégation ?

Votre District a-t-il déjà été témoin de l'intérêt croissant d'un certain nombre de personnes pour **diverses formes d'association** ? Qu'est-ce qui vous paraît important dans le développement et l'extension d'un tel concept dans l'avenir immédiat ?

Les catégories issues du 43<sup>e</sup> Chapitre général, 'partenaires' et 'associés' [cf. le texte ci-dessous] aident-elles à faire avancer votre propre compréhension de l'association ou est-il prématuré de définir des catégories qui n'émergeront que graduellement au fur et à mesure que l'association se développe à son propre rythme dans des sociétés et des cultures diverses ?

Lisez le texte :

### ***PARTENAIRES***

Il y a des Partenaires qui en fait partagent notre mission dans ses multiples aspects éducatif, catéchétique, apostolique et professionnel, et rendent possible l'accomplissement de la mission. Ils collaborent avec conviction pendant le temps qu'ils sont avec nous. Il nous faut réfléchir au processus qu'ils ont besoin de suivre pour devenir Associés, si c'est leur désir.

### ***ASSOCIES***

Il y a des partenaires qui ont fait un long parcours de collaboration dans la Mission Lasallienne, et qui ressentent un appel à approfondir le charisme, la spiritualité et la communion Lasallienne auxquels ils désirent prendre part. En particulier, leur vie est déjà marquée par un certain nombre de caractéristiques nettement lasalliennes :

- *Une vocation inspirée par le charisme de saint Jean-Baptiste de La Salle et ses valeurs ;*
- *Une vie de foi qui découvre Dieu dans la vie de tous les jours comprise à la lumière de l'Écriture et, pour des personnes d'autres religions, à la lumière de leurs propres textes sacrés ;*
- *Une expérience de communauté sous une forme ou sous une autre adaptée à l'identité de ses membres ;*
- *Une mission d'une certaine durée associant des personnes avec le service éducatif des pauvres ;*
- *Une ouverture d'esprit permettant de voir au-delà de l'individu et de l'environnement immédiat.*

### **UNE QUESTION POUR LES FRÈRES**

Qu'est-ce que votre communauté pourrait avoir à proposer pour aider les associés laïcs à sentir qu'ils partagent effectivement la mission Lasallienne et qu'ils ont un rôle particulier à y jouer maintenant et dans l'avenir ?

### **DEUX QUESTIONS POUR ASSOCIÉS LAÏCS**

Qu'est-ce que vous aimeriez dire aux Frères au sujet de votre **rôle** en tant qu'associé Lasallien ?  
Quelles sont les choses que vous aimeriez voir développer **maintenant** ? et **dans l'avenir** ?

Je ne propose pas de conclusion formelle à ce texte. Les conclusions sont celles que vous devez tirer vous-mêmes en prenant très au sérieux les questions que j'ai formellement posées aussi bien que n'importe quelles autres questions qui vous sont venues à l'esprit au long de cette présentation.

## Notes

.....  
<sup>1</sup> Cf. le Mémoire de 1721 au Parlement de Rouen qui décrit l'œuvre de La Salle précisément en ces termes.

<sup>2</sup> Lettres, spécialement N°2546

<sup>3</sup> Elizabeth Rapley dans son livre **Les Dévotes** (McGill-Queen's University Press ISBN 0-7735-1101-6 1993) distingue entre les *Filles séculières, les congrégées et les associées*, dont le premier groupe fut les *Dames de charité*.

<sup>4</sup> C'est la conclusion centrale de Michel Sauvage dans son monumental *Catéchèse et laïcité*.

<sup>5</sup> Au cours du 44<sup>e</sup> Chapitre généra (2007), l'Institut a mis au centre de ses réflexions l'association pour le service des pauvres.

<sup>6</sup> La conscience de la présence historique de l'Institut dans beaucoup de pays qui ne sont pas chrétiens a conduit le Chapitre de 1986 à insister sur l'importance des termes *humaine* et *chrétienne* essentiels tous les deux pour décrire la mission Lasallienne.